

**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5
DE L'ARRÊTE DU 21 NOVEMBRE 2002
Valable 5 ans à partir de la date de délivrance**

PROCES-VERBAL N° 15-03947 L

et 1 annexe de 5 pages

MATERIAU présenté par : DICKSON SAINT CLAIR SAS
415 avenue de Savoie
38110 Saint Clair de la Tour
FRANCE

MARQUE COMMERCIALE : JET UP BC

DESCRIPTION SOMMAIRE : Toile polyester avec enduction acrylique, polyuréthane ignifugée dans la masse.
Masse surfacique nominale : 330 g/m² ± 10%
Epaisseur nominale : 340 µm ± 10%
Coloris : une face blanche / une face grise

RAPPORT D'ESSAI : N° 15-03947_{E1-V1} du 2 novembre 2015

NATURE DES ESSAIS : Brûleur électrique
Propagation de flamme

CLASSEMENT : **M 1**

DURABILITE du classement (Article 5 de l'annexe 2) : non limitée a priori.

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

NOTA : Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

A Lyon, le 2 novembre 2015

Direction Qualité Tests et Essais
Jean-Marc ORAISON

